2 4 JUIL. 2006

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
DE BORDEAUX

03142

PROJET DE FUSION

DE LA SOCIETE ABA SARL

PAR LA SOCIETE FINANCIERE ORNANO SARL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Christophe VANACKERE,

agissant en qualité de Gérant de la société FINANCIERE ORNANO, société à responsabilité limitée au capital de 7.756 €, dont le siège est à CENON (33150) 5 rue Henri de Toulouse Lautrec, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 399 585 017,

et comme spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision de l'Associé Unique en date du 23 juin 2006,

d'une part,

ET

Monsieur Jacques VANACKERE,

agissant en qualité de Gérant de la société ABA, société à responsabilité limitée au capital de 76.500 €, dont le siège est à CENON (33150) 5 rue Henri de Toulouse Lautrec, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 341 581 296,

et comme spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale en date du 23 juin 2006,

d'autre part,

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime de l'article L. 236-11 du Code de commerce, de la société FINANCIERE ORNANO et de la société ABA par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE

I - La SARL FINANCIERE ORNANO a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes les sociétés, affaires ou entreprises.

- L'assistance administrative, juridique, technique et financière à toutes les sociétés.

- Les études mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécificités ou à tout patrimoine social.

La durée de la société expire le 19 janvier 2094.

Le capital s'élève actuellement à 7.756 euros. Il est divisé en 2770 parts de 2,80 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2770.

II - La SARL ABA a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- l'achat, la vente, l'échange, l'entretien et la location de fournitures et matériels de téléphonie ;

- l'activité d'agent commercial ;

- l'achat, la vente, l'échange, l'entretien et la location de matériels de bureau, fournitures et mobiliers de bureau.

La durée de la société expire le 18 septembre 2077.

Le capital s'élève actuellement à 76.500 euros. Il est divisé en 2500 parts de 30,60 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2500.

III -Aucune des sociétés n'a émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

IV - Les motifs et buts qui ont incité les associés de la SARL FINANCIERE ORNANO et de la SARL ABA à envisager la fusion peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La SARL ABA et la SARL FINANCIERE ORNANO ont des relations commerciales très liées depuis plus de dix ans et partagent les mêmes locaux.

La SARL FINANCIERE ORNANO a mis ses compétences, moyennant finances, à la disposition de la société ABA en lui fournissant une assistance en matière comptable, de gestion commerciale, financière et administrative.

Cette assistance se traduit par la venue, dans les locaux de la SARL ABA, d'un salarié de la SARL FINANCIERE ORNANO.

La société ABA est le seul client de la SARL FINANCIERE ORNANO et afin de réaliser des économies d'échelle, la SARL ABA et la SARL FINANCIERE ORNANO ont étudié un projet de fusion par absorption de la SARL ABA par la SARL FINANCIERE ORNANO.

La présente fusion constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

La SARL ABA est la filiale de la SARL FINANCIERE ORNANO qui détient 2490 parts sur les 2500 parts émises par la société devant être absorbée.

V - Les comptes de la société FINANCIERE ORNANO et de la société ABA utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31/12/2005 (Annexe 1 et 2), date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

VI - Une déclaration annexée aux présentes (annexe 3) expose les méthodes d'évaluation utilisées.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par la SARL ABA à la SARL FINANCIERE ORNANO

PLAN GENERAL

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par la société ABA à la société FINANCIERE ORNANO ;

- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;

- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;

- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;

- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la société absorbée ;

- la sixième, relative aux conditions suspensives ;

- la septième, relative au régime fiscal ;

- la huitième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE
APPORT-FUSION PAR LA SARL ABA A LA SARL FINANCIERE ORNANO

Monsieur Jacques VANACKERE, agissant au nom et pour le compte de la société ABA, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société FINANCIERE ORNANO, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées,

A la société FINANCIERE ORNANO, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Christophe VANACKERE, ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives,

De la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la SARL ABA, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1er janvier 2006 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 décembre 2005, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004, (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p.10115).

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	1.081 euros	1.081 euros	0,00 euros
Fonds commercial			300.000 euros

Total des immobilisations incorporelles : 300.000 euros.

Immobilisations corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Constructions	19.815 euros	11.994 euros	7.821 euros
Installations techniques, Matériel et Outillage	36.718 euros	30.156 euros	6.562 euros

Total des immobilisations corporelles : 14.383 euros

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Autres immobilisations financières	9.997 euros		9.997 euros

Total des immobilisations financières : 9.997 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Stocks	74.540 euros		74.540 euros
Créances clients	121.494 euros		121.494 euros
Autres créances	232.406 euros		232.406 euros
Disponibilités	102.043 euros		102.043 euros
Charges constatées d'avance	10.160 euros		10.160 euros

Total de l'actif non immobilisé : 540.643 euros.

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

- Immobilisations incorporelles : 300.000 euros
- Immobilisations corporelles : 14.383 euros
- Immobilisations financières : 9.997 euros
- Actif non immobilisé : 540.643 euros

TOTAL : 865.023 euros

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la SARL ABA à la SARL FINANCIERE ORNANO comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31/12/2005 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 1er janvier 2006 ressort à :

- Emprunts et dettes financières : 22.535 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 157.997 euros
- Dettes fiscales et sociales : 90.215 euros
- Produits constatés d'avance : 27.731 euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 1ER JANVIER 2006 : 298.478 euros

Le représentant de la Société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 1er janvier 2006 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,

- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 1er janvier 2006, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,

- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,

- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APPORTE

- Les éléments d'actifs sont évalués au 1er janvier 2006 à : 865.023 euros
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 298.478 euros,

SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE : 566.545 € ARRONDI A 566.500 €

ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de commerce apporté à la société FINANCIERE ORNANO à titre de fusion a été créé en mai 1987.

ENONCIATION DES BAUX

La société ABA est titulaire d'un bail commercial consenti par la SCI GP CP, d'une durée de neuf années commençant à courir le 1er décembre 1999 pour se terminer le 30 novembre 2008.

Le loyer annuel initial a été fixé à la somme 96.000 francs HT. Il s'élève au 31/12/2005 à 17.126,91 euros HT pour 12 mois.

A la signature du bail, le locataire a versé un dépôt de garantie d'un montant de 24.000 francs.

La SARL FINANCIERE ORNANO sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Jusqu'au dit jour, la SARL ABA continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2006 par la société ABA seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société FINANCIERE ORNANO, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er janvier 2006.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 décembre 2005 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 31 décembre 2005 (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 31 décembre 2005 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

TROISIEME PARTIE
CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La société absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la SARL ABA.

3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.

4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

CV

7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société FINANCIERE ORNANO, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

QUATRIEME PARTIE
REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES
A LA SOCIETE FINANCIERE ORNANO PAR LA SARL ABA

I - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Compte tenu des évaluations retenues, savoir :

- SARL FINANCIERE ORNANO : 302.171 euros, divisé en 2770 parts sociales de 109,09 euros chacune arrondi à 110 euros,

- SARL ABA : 566.545 euros, divisé en 2500 parts sociales de 226,62 euros chacune arrondi à 220 euros,

la parité d'échange s'établit à : DEUX (2) parts sociales de la société FINANCIERE ORNANO pour UNE (1) part sociale de la société ABA.

II - REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ABA à la société FINANCIERE ORNANO s'élève à 566.500 euros.

Cet apport sera rémunéré par l'émission de 5150 parts sociales de 110 euros chacune au sein de la SARL FINANCIERE ORNANO, réalisée de la façon suivante :

1/ Augmentation de capital de la SARL FINANCIERE ORNANO

Le capital de la SARL FINANCIERE ORNANO s'élève actuellement à 7.756 euros, divisé en 2770 parts de 2,80 euros.

Il devrait être augmenté de 5150 parts x 2,80 euros = 14.420 euros.

Mais la société FINANCIERE ORNANO détenant 2490 parts de la société ABA sur les 2500 parts composant le capital de cette dernière, elle devrait recevoir, compte tenu de la parité d'échange ci-dessus définie : 5130 de ses propres parts lors de l'augmentation de son capital.

Pour ne pas détenir ses propres actions, la société FINANCIERE ORNANO renoncera à ses droits dans l'augmentation de son capital, soit 5130 parts x 2,80 euros = 14.364 euros.

L'augmentation de capital sera donc limitée à

14.420 euros - 14.364 euros = 56 euros

Il sera dès lors créé 20 parts nouvelles (5150 - 5130) de 2,80 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les 20 parts nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Ces parts seront attribuées à l'associé de la Société Absorbée autres que la Société Absorbante.

Compte tenu de la parité d'échange ci-dessus définie, les 20 parts nouvelles devraient être attribuées en totalité à :

Monsieur Jacques VANACKERE détenant 10 parts sur les 2500 composant le capital de la SARL ABA devrait recevoir : 10 x 2 = 20 parts de la SARL FINANCIERE ORNANO.

Le capital de la SARL FINANCIERE ORNANO sera ainsi porté de 7.756 euros à 7.812 euros.

2/ Emission d'une prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

Valeur nette des apports 566.500 euros
5150 parts x 110 euros

Valeur nominale des parts de la SARL FINANCIERE ORNANO-14.420 euros
5150 parts x 2,80 euros
.....==========

Prime de fusion..... 552.080 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation à la gérance de la société absorbante de prélever sur ledit boni le montant de tous frais, charges ou impôts consécutifs à la fusion.

III - ANNULATION DES PARTS DE LA SARL ABA DETENUES PAR LA SARL FINANCIERE ORNANO - BONI DE FUSION

Suite à la réalisation de la fusion, la SARL FINANCIERE ORNANO procédera à l'annulation des 2490 parts qu'elle détient au capital de la SARL ABA.

La valeur estimative de la participation de la société FINANCIERE ORNANO dans la société ABA, soit 547.800 euros, (2490 parts x 220 euros) est différente de la valeur comptable de cette participation, évaluée à 282.030 euros.

En conséquence, un boni de fusion est dégagé d'un montant égal à :

547.800 - 282.030 = 265.770 euros.

CINQUIEME PARTIE
DECLARATIONS

Le représentant de la société absorbée déclare :

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

1) Que les indications concernant la création du fonds de commerce apporté figurent plus haut.

2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés en annexe 7, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

SIXIEME PARTIE
CONDITION SUSPENSIVE

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis à la condition suspensive d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL FINANCIERE ORNANO, société absorbante.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale de la société FINANCIERE ORNANO.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

SEPTIEME PARTIE
REGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er janvier 2006. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la SARL ABA, société absorbée, seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société absorbante détient 2490 parts sociales de la société absorbée sur 2500 parts et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 31 décembre 2005 conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004, (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p.10115).

Les représentants de la société ABA, société absorbée et de la société FINANCIERE ORNANO, société absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

La société FINANCIERE ORNANO, société absorbante prend les engagements suivants :

a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31/12/2005 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la SARL FINANCIERE ORNANO, société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés.

Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

b) La société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la SARL ABA, société absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ;

c) La société absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la société apporteuse ;

d) La société absorbante se substituera à la SARL ABA, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

e) La société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société ABA, société absorbée ;

ENREGISTREMENT

Le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts,

- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

a. Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de

CV F

biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

b. La société absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement de l'éventuel crédit de taxe déductible dont elle serait titulaire la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411.

HUITIEME PARTIE
DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

1) La société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

DESISTEMENT

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société FINANCIERE ORNANO, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société ABA ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société ABA à la société FINANCIERE ORNANO.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au Cabinet d'Avocats, COJC, 197 rue des Orangers 33200 BORDEAUX, pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à Bordeaux,
Le 23.06.....2006,
En 6 exemplaires, dont :
UN pour l'enregistrement,
UN pour chaque partie,
QUATRE pour les dépôts au Greffe prévus par la loi.

Pour la SARL ABA
Jacques VANACKERE

Pour la SARL FINANCIERE ORNANO
Christophe VANACKERE

ANNEXES

ANNEXE 1	Bilan, compte de résultat et annexe comptable au 31 décembre 2005 de la SARL ABA
ANNEXE 2	Bilan, compte de résultat et annexe comptable au 31 décembre 2005 de la SARL FINANCIERE ORNANO
ANNEXE 3	Rapport d'évaluation de la SARL FINANCIERE ORNANO et de la SARL ABA
ANNEXE 4	Liste des emprunts souscrits par la SARL ABA
ANNEXE 5	Liste des contrats de crédit bail souscrits par la SARL ABA
ANNEXE 6	Liste des salariés de la SARL ABA
ANNEXE 7	Etat des inscriptions et nantissements

ANNEXE 1

Bilan, compte de résultat et annexe comptable au 31 décembre 2005 de la SARL ABA

Xavier LANNELUC
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Ci 33

Serge ZAMORA
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable - Audit - Conseil

SARL A.B.A.

COMPTES SOCIAUX AU

31 DECEMBRE 2005

18, rue Quintin - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 57 81 01 10 - Fax 05 56 96 43 01
S.A.R.L. au capital de 40 000 Euros - R.C. BORDEAUX B 383 362 431
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Bordeaux
Site Internet : ci33.experts-comptables.fr

(1) **BILAN – ACTIF**

D.G.I. N° 2050 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 rue h.de Toulouse Lautrec 33150 CENON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34158129600058 — Code APE 516G — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122005 Net 3	N–1 31122004 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de recherche et développement *	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 080	AG 1 080		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	19 814	AQ 11 993	7 821	9 784
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	36 717	AU 30 156	6 561	3 283
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 997	BI	9 997	11 053
	TOTAL (II)	BJ	67 610	BK 43 230	24 380	24 120
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	74 540	BU	74 540	69 612
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	121 494	BY	121 494	64 175
	Autres créances (3)	BZ	232 405	CA	232 405	209 013
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	102 042	CG	102 042	33 965
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 160	CI	10 160	4 931
	TOTAL (III)	CJ	540 642	CK	540 642	381 697
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	608 253	1A 43 230	565 022	405 818

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

ID SA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) **BILAN – PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABA — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

				Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 76 500)		DA	76 500	76 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	7 650	5 924
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	EJ	DG	117 711	77 829
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	64 682	41 608
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	266 544	201 862
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		204
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	EI	DV	22 535	21 473
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	157 997	94 012
	Dettes fiscales et sociales		DY	90 214	62 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	27 730	25 740
	TOTAL (IV)		EC	298 478	203 956
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	565 022	405 818

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	298 478	203 956
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		204

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** D.G.I. N° 2052 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABA — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	756 921	FB		FC	756 921		493 851
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	167 382	FH		FI	167 382		126 449
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	924 304	FK		FL	924 304		620 301
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			3 809
	Autres produits (1) (11)					FQ	12		97
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	924 316		624 207
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	396 182		274 461
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 928)		(5 990)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	177 554		152 082
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 388		4 557
	Salaires et traitements*					FY	188 484		135 175
	Charges sociales (10)					FZ	54 072		38 175
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	5 083		5 300
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	10 108		1 578
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	836 945		605 342
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	87 371		18 864
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 026		8 768
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	9 026		8 768
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 428		8 824
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	5 428		8 824
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	3 597		(56)
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	90 968		18 807

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

GID SA

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

D.G.I. N° 2053 (2006) — 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 171	31 728
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 171	31 728
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	27 443	5 815
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	27 443	5 815
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(21 272)	25 912
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	5 014	3 112
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	939 513	664 703
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	874 831	623 095
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	64 682	41 608
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de location immobilières		HY		
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
(3) Dont – Crédit-bail mobilier *		HP	16 338	11 575
(3) Dont – Crédit-bail immobilier		HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
(9) Dont transferts de charges		A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régul.charges sociales	939	715
Prud'hommes	26 426	
Majorations retard	78	
Régul.clients		2 925
Régul.fournisseurs		2 531

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

GID SA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 (2006) — 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABA — Néant [] *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				KA	KB	KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD 1 080	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP 19 814	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV 3 577	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*				KY 418	KZ	LA 1 067
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB 26 323	LC	LD 5 331
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ
	Avances et acomptes				LK	LL	LM
	TOTAL III				LN 50 133	LO	LP 6 398
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
	Autres participations				8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières				1T 11 053	1U	1V
	TOTAL IV				LQ 11 053	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG 62 267	ØH	ØJ 6 398

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			LT	LU	1W
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			LV	LW 1 080	1X
CORPORELLES	Terrains			LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		MG	MH 19 814	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		MM	MN 3 577	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		MP	MQ 1 486	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS	MT 31 654	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III			NG	NH 56 532	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU	M7	ØW
	Autres participations			ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés			2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			2E 1 055	2F 9 997	2G
	TOTAL IV			NJ 1 055	NK 9 997	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK 1 055	ØL 67 610	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3ID SA

(6) **AMORTISSEMENTS**

D.G.I. N° 2055 (2006) [6]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABA — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 080	PF		PG		PH	1 080
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	10 029	PW	1 963	PX		PY	11 993
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	1 689	QE	674	QF		QG	2 364
	Matériel de transport	QH	418	QI	22	QJ		QK	441
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 927	QM	2 422	QN		QO	27 349
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	37 066	QV	5 083	QW		QX	42 149
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	38 146	ØP	5 083	ØQ		ØR	43 230

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE * — **CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES ***

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ		2N		2P		2R		2S		
Terrains	RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	RJ	1 963	RK		RL		2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	RM		RN		RO		3B		3C		
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	RP	674	RQ		RR		3D		3E		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	RS	22	RT		RU		3F		3G		
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	RV	2 422	RW		RX		3H		3J		
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III	SB	5 083	SC		SD		SE		SF		
Total général (I+II+III)	SG	5 083	SH		SJ		SK		SL		

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

GID SA

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

D.G.I. N° 2056 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABA

Néant [X] *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GID SA

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2057 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABA — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	9 997	UV		UW	9 997	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	722		722			
	Autres créances clients	UX	120 771		120 771			
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UQ)	UU						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 970		8 970			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	223 435		223 435			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	10 160		10 160			
	TOTAUX	VT	374 057	VU	364 059	VV	9 997	

RENVOIS				
(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	157 997	157 997		
Personnel et comptes rattachés		8C	29 280	29 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31 234	31 234		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 287	22 287		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 412	7 412		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	22 535	22 535		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L	27 730	27 730		
TOTAUX		VY	298 478	VZ 298 478		

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 836
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CIEGA

Nom de l'entreprise	SARL ABA
Activité exercée	NEGOCE MATERIEL BUREAUTIQUE
Adresse	5 rue h.de Toulouse Lautrec 33150 CENON

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/05 au 31/12/05

1 Règles et méthodes comptables
2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
3 Notes sur le bilan actif
4 Notes sur le bilan passif
5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	565 022	Résultat: **Bénéfice**	64 682

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par les dirigeants de l'entreprise.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

Changements de méthode

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les changements de méthode ont consisté en : néant

Leur impact sur la situation nette a été évalué à : néant .

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

Les résultats de la société sont intégrés fiscalement dans ceux de l'EURL FINANCIERE D'ORNANO ; la convention d'intégration est celle préconisée par l'Administration fiscale.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Frais de recherche	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 080			1 080
Immobilisations corporelles	50 133	6 398		56 532
Immobilisations financières	11 053		1 055	9 997
Total	62 267	6 398	1 055	67 610
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 080			1 080
Immobilisations corporelles	37 066	5 083		42 149
Immobilisations financières				
Total	38 146	5 083		43 230

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 997		9 997
Actif circulant & charges d'avance	364 059	364 059	
TOTAL	374 057	364 059	9 997

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	69 101
Autres créances	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	2 500	30,60
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	2 500	30,60

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
Total				

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	22 535	22 535		
Fournisseurs	157 997	157 997		
Dettes fiscales & sociales	90 214	90 214		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	27 730	27 730		
	298 478	298 478		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	

EURO

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	13 260
Dettes fiscales & sociales	41 993
Autres dettes	

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/05	31/12/04
418100	Clients fact. a etablir	69 101,44	10 291,99
Clients et comptes rattachés		**69 101,44**	**10 291,99**
Total des produits à recevoir		**69 101,44**	**10 291,99**

Charges constatées d'avance :		31/12/05	31/12/04
486000	Charges constat.d'avance	10 160,06	4 931,80
Total des charges constatées d'avance		**10 160,06**	**4 931,80**

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/05	31/12/04
518600	Banques interets courus		199,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			**199,00**
408100	Fournis.fact.non parvenue	13 260,03	4 674,80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**13 260,03**	**4 674,80**
428200	Conges a payer	17 854,00	13 570,00
428600	Autres charg.pers.a payer	11 426,57	2 038,11
438600	Org.soc. charges a payer	5 300,00	3 800,00
448600	Etat autres ch. a payer	7 412,71	3 193,91
Dettes fiscales et sociales		**41 993,28**	**22 602,02**
Total des charges à payer		**55 253,31**	**27 475,82**

Produits constatés d'avance :		31/12/05	31/12/04
487000	Prod.constates d'avance	27 730,58	25 740,74
Total des produits constatés d'avance		**27 730,58**	**25 740,74**

Liste simplifiée des immobilisations au 31/12/2005

Code	Désignation	Date acq.	Valeur achat	Méth.	Taux	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
205000	**CONCESS.BREVETS LOGICIELS**								
0000000001	API LOGICIELS COMM.+	20/12/2001	1 080,86	L	100,00	1 080,86		1 080,86	
	Total du compte 205000		**1 080,86**			**1 080,86**		**1 080,86**	
213500	**INSTALLATIONS GENERALES**								
0000000002	EXTINCTEURS ETS JON	01/09/1992	177,21	L	20,00	177,21		177,21	
0000000003	CLOISONS PROMONTA	08/12/1999	3 044,41	L	10,00	1 541,65	304,44	1 846,09	1 198,32
0000000004	PEINTURES INTERIEURE	16/12/1999	890,67	L	10,00	449,06	89,07	538,13	352,54
0000000005	CLOISONS + PLAFONDS	20/12/1999	9 604,29	L	10,00	4 831,50	960,43	5 791,93	3 812,36
0000000006	ELECTRICITE TVX	12/01/2000	6 097,96	L	10,00	3 030,36	609,80	3 640,16	2 457,80
	Total du compte 213500		**19 814,54**			**10 029,78**	**1 963,74**	**11 993,52**	**7 821,02**
218100	**INSTAL./AGENC.DIVERS**								
0000000007	RAYONNAGE TUBULAIRE	30/09/2000	801,88	L	20,00	682,06	119,82	801,88	
0000000008	STORES VENITIENS	18/07/2001	541,19	L	20,00	373,73	108,24	481,97	59,22
0000000043	INSTALL.TELEPHON. PA	31/07/2003	2 234,02	L	20,00	634,21	446,80	1 081,01	1 153,01
	Total du compte 218100		**3 577,09**			**1 690,00**	**674,86**	**2 364,86**	**1 212,23**
218200	**MATERIEL DE TRANSPORT**								
0000000009	PEUGEOT 4993NP/CREDI	02/08/2002	209,46	L	50,00	209,46		209,46	
0000000010	PEUGEOT 7027NP/CREDI	02/08/2002	209,46	L	50,00	209,46		209,46	
0000000045	Moteur Partner49993N	08/12/2005	1 067,14	L	33,33		22,73	22,73	1 044,41
	Total du compte 218200		**1 486,06**			**418,92**	**22,73**	**441,65**	**1 044,41**
218300	**MATERIEL DE BUREAU**								
0000000011	ARMOIRE METRO	28/11/1989	427,66	L	5,00	427,66		427,66	
0000000012	BUREAUX COBUREAU	27/12/1990	984,82	L	10,00	984,82		984,82	
0000000013	2 BUREAUX 1 TABLE	10/06/1992	509,09	L	10,00	509,09		509,09	
0000000014	ARMOIRE ATAL	11/06/1992	458,98	L	10,00	458,98		458,98	
0000000015	FICHIER ROTATIF TABL	30/06/1992	1 801,37	L	10,00	1 801,37		1 801,37	
0000000016	AGENC.BUREAU TAB.	17/09/1992	7 076,40	L	10,00	7 076,40		7 076,40	
0000000017	PORTE MANTEAUX METRO	30/09/1992	67,38	L	10,00	67,38		67,38	
0000000018	LAMPE AUCHAN	30/09/1992	25,57	L	20,00	25,57		25,57	
0000000019	AGENC.BUREAUX TAB	12/11/1992	181,52	L	10,00	181,52		181,52	
0000000020	BUREAU JAPEL MOBILIE	19/11/1992	699,03	L	10,00	699,03		699,03	
0000000021	DESTRUCTEUR PAPIER	28/03/1995	356,73	L	25,00	356,73		356,73	
0000000022	ALPHANEXT MICRO NEXI	31/10/1998	1 002,50	L	25,00	1 002,50		1 002,50	
0000000023	ALPHANEXT IMPRIM. BR	31/10/1998	757,49	L	25,00	757,49		757,49	
0000000024	METRO PORTABLE TOSHI	07/12/1998	1 478,76	L	25,00	1 478,76		1 478,76	
0000000025	BUREAU RENO GRIS	18/01/1999	213,73	L	14,29	181,77	30,53	212,30	1,43
0000000026	BUREAU RENO GRIS	18/01/1999	211,14	L	14,29	179,56	30,16	209,72	1,42
0000000027	ARMOIRE RIDEAUX	18/01/1999	335,39	L	14,29	285,24	47,91	333,15	2,24
0000000028	ARMOIRE RIDEAUX	10/02/1999	335,39	L	14,29	282,32	47,91	330,23	5,16
0000000029	BUREAU RENO GRIS	30/03/1999	311,45	L	14,29	255,99	44,49	300,48	10,97
0000000030	BUREAU RENO GRIS	30/03/1999	311,45	L	14,29	255,99	44,49	300,48	10,97
0000000031	ORDINATEUR INFO DIRE	19/04/2000	1 235,02	L	20,00	1 160,90	74,12	1 235,02	
0000000032	BUREAU ANGLE GRIS	26/06/2000	372,59	L	20,00	336,37	36,22	372,59	
0000000033	ORDINATEUR PORTABLE	04/10/2000	2 728,84	L	20,00	2 314,97	413,87	2 728,84	
0000000034	IMPRIMANTE EPSON	23/11/2000	518,33	L	20,00	425,62	92,71	518,33	
0000000035	RIZT ORDINATEUR P II	20/12/2001	2 143,44	L	33,33	2 143,44		2 143,44	
0000000036	ORDINATEUR PORTABLE	31/03/2002	1 178,00	L	33,33	1 080,90	97,10	1 178,00	

Report **218300 MATERIEL DE BUREAU**

Code	Désignation	Date acq.	Valeur Achat	Méth.	Taux	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
0000000044	ORDINAT.PORTABLE ACE	07/01/2004	601,25	L	33,33	197,08	200,42	397,50	203,75
0000000046	Ordinateur Medion	23/09/2005	918,90	L	33,33		83,38	83,38	835,52
0000000047	Ordinat.portableFSC1	06/06/2005	999,31	L	33,33		189,68	189,68	809,63
0000000048	Micro Portable HP NC	18/02/2005	1 456,00	L	33,33		421,97	421,97	1 034,03
0000000049	2 Micro portable HP	18/02/2005	1 957,00	L	33,33		567,17	567,17	1 389,83
	Total du compte 218300		**31 654,53**			**24 927,45**	**2 422,13**	**27 349,58**	**4 304,95**

Total de la liste simplifiée	**57 613,08**	**38 147,01**	**5 083,46**	**43 230,47**	**14 382,61**
	Répartition des dotations économiques		5 083,46	linéaire dégressif variable	

ANNEXE 2

Bilan, compte de résultat et annexe comptable au 31 décembre 2005 de la SARL FINANCIERE ORNANO

Xavier LANNELUC
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Ci 33

Serge ZAMORA
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable - Audit - Conseil

EURL FINANCIERE D'ORNANO

COMPTES SOCIAUX AU

31 DECEMBRE 2005

18, rue Quintin - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 57 81 01 10 - Fax 05 56 96 43 01
S.A.R.L. au capital de 40 000 Euros - R.C. BORDEAUX B 383 362 431
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Bordeaux
Site Internet : ci33.experts-comptables.fr

(1) **BILAN – ACTIF**

D.G.I. N° 2050 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL FINANCIERE ORNANO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 rue HENRI DE TOULOUSE LAUTREC 33150 CENON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 39958501700037 — Code APE 741J — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122005 Net 3	N-1 31122004 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de recherche et développement *	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	282 030	CV	282 030	282 030
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	282 030	BK	282 030	282 030
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	36 460	CA	36 460	15 582
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		242
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	36 460	CK	36 460	15 825
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	318 491	1A	318 491	297 856

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

ID SA

(2) **BILAN – PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL FINANCIERE ORNANO Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	7 756	7 756
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	2 749	2 749
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	2 813	2 813
	Report à nouveau		DH	(4 307)	(6 103)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 647	1 796
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	17 657	9 010
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	114	51
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	278 188	271 005
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 765	2 830
	Dettes fiscales et sociales		DY	19 765	14 959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	300 833	288 845
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	318 491	297 856

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	300 833	288 845
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	114	51

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** D.G.I. N° 2052 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL FINANCIERE ORNANO — Néant ☐*

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	45 000	FH		FI	45 000		45 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	45 000	FK		FL	45 000		45 000
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	45 000		45 004
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 057		3 091
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	359		314
	Salaires et traitements*					FY	27 639		25 115
	Charges sociales (10)					FZ	4 030		3 892
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	35 087		32 413
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	9 912		12 591
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 186		11 865
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	11 186		11 865
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(11 186)		(11 865)
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(1 273)		726

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

GID SA

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

D.G.I. N° 2053 (2006) — 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL FINANCIERE ORNANO — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	82	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	82	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 299	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 299	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(1 217)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(11 137)	(1 070)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	45 082	45 004
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	36 434	43 208
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	8 647	1 796
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de location immobilières		HY		
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
(3) Dont – Crédit-bail mobilier *		HP		
(3) Dont – Crédit-bail immobilier		HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
(9) Dont transferts de charges		A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
obligatoires	A9			

RENVOIS

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):

	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
Régul.charges sociales	1 299	
Régul.fournisseur		82

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GIDSA

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL FINANCIERE ORNANO — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				KA	KB	KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*				KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ
	Avances et acomptes				LK	LL	LM
	TOTAL III				LN	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
	Autres participations				8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V
	TOTAL IV				LQ	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			LT	LU	1W
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains			LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre			MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui			MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions			MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers			MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport			MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS	MT	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III			NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU	M7	ØW
	Autres participations			ØX	ØY 282 030	ØZ
	Autres titres immobilisés			2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			2E	2F	2G
	TOTAL IV			NJ	NK 282 030	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	ØL 282 030	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GIDSA

6 **AMORTISSEMENTS**

D.G.I. N° 2055 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL FINANCIERE ORNANO — Néant [X] *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CADRE B — **VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE ***

CADRE C — **MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES ***

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ		2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	RP		RQ		RR		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV		RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB		SC		SD		SE		SF	
Total général (I+II+III)		SG		SH		SJ		SK		SL	

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GID SA

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

D.G.I. N° 2056 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL FINANCIERE ORNANO

Néant [X] *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3ID SA

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2057 (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL FINANCIERE ORNANO — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UQ		UU					
	Personnel et comptes rattachés		UY	13 631		13 631		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 130		1 130		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC	21 699		21 699		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance			VS					
TOTAUX			VT	36 460	VU	36 460	VV	
RENVOIS (1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	114	114		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 765	2 765		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 485	2 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 447	3 447		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 635	4 635		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 820	8 820		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	378	378		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	278 188	278 188		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	300 833	VZ 300 833		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	54 752
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

3ID SA

(9)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A (2006) 6

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL FINANCIERE ORNANO — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122005

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	8 647
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés	WB	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de son conjoint ☐ moins part déductible* ☐ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI	
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf nouveautés page 10 de la notice 2032)	WK	(11 137)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL ☐ — Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI L7 ☐	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3°et 212 du C.G.I.) SU 1 670 — Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ☐)	WQ	1 670
	TOTAL I	WR	(819)

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %, 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 8 %	L8	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs WX ☐ ☐	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations ☐)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement*	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) K9 ☐ — Entreprises nouvelles 44 sexies L2 ☐ — Entreprises créées en Corse (art. 208 quarter A) L3 ☐	XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises créées en Corse (art. 208 sexies) L4 ☐ — Jeune entreprises innovantes (art. 44 sexies OA) L5 ☐ — Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) L6 ☐		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208C) K3 ☐ — Zone franche Corse (art. 44 decies) ØT ☐ — Zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ☐		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) ZI ☐)	XG	
	TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	819
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	819

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

3ID SA

Nom de l'entreprise	EURL FINANCIERE ORNANO
Activité exercée	PRISE INTERETS ET PARTICIPATIO
Adresse	5 rue HENRI DE TOULOUSE LAUTREC 33150 CENON

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/05 au 31/12/05

1 Règles et méthodes comptables
2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
3 Notes sur le bilan actif
4 Notes sur le bilan passif
5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	318 491	Résultat: **Bénéfice**	8 647

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par les dirigeants de l'entreprise.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

Changements de méthode

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les changements de méthode ont consisté en : néant

Leur impact sur la situation nette a été évalué à : néant.

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

FINANCIERE D'ORNANO est la société mère d'un groupe intégré fiscalement dont la liste est annexée.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Frais de recherche	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	282 030			282 030
Total	282 030			282 030
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	36 460	36 460	
TOTAL	36 460	36 460	

Produits à recevoir	Non applicable

Charges constatées d'avance	Non applicable

Charges à répartir	Non applicable

Annexe

Désignation: EURL FINANCIERE ORNANO **Exercice clos le 31/12/05**

EURO

PAS DE MISSION OU MISSION NORMALISEE : Voir l'attestation d'Expert Comptable

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	2 770	2,80
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	2 770	2,80

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
Total				

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	114	114		
Dettes financières diverses	278 188	278 188		
Fournisseurs	2 765	2 765		
Dettes fiscales & sociales	19 765	19 765		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
	300 833	300 833		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	

EURO

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	2 691
Dettes fiscales & sociales	3 363
Autres dettes	

Produits constatés d'avance	Non applicable

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/05	31/12/04
438700	Org.soc. prod.a recevoir		995,00
Autres créances			**995,00**
Total des produits à recevoir			**995,00**

Charges constatées d'avance :	Néant

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/05	31/12/04
518600	Banques interets courus		51,06
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			**51,06**
408100	Fournis.fact.non parvenue	2 691,00	2 691,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 691,00**	**2 691,00**
428200	Conges a payer	2 485,00	1 324,00
438200	Org.soc. ch./conges payes	500,00	199,00
448600	Etat autres ch. a payer	378,60	327,24
Dettes fiscales et sociales		**3 363,60**	**1 850,24**
Total des charges à payer		**6 054,60**	**4 592,30**

Produits constatés d'avance :	Néant

ANNEXE 3

Rapport d'évaluation de la SARL FINANCIERE ORNANO et de la SARL ABA

EVALUATION DE LA SARL ABA AU 31/12/2005

I - ACTIF

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	1.081 euros	1.081 euros	0,00 euros
Fonds commercial			300.000 euros

Total des immobilisations incorporelles : 300.000 euros.

Immobilisations corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Constructions	19.815 euros	11.994 euros	7.821 euros
Installations techniques, Matériel et Outillage	36.718 euros	30.156 euros	6.562 euros

Total des immobilisations corporelles : 14.383 euros

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Autres immobilisations financières	9.997 euros		9.997 euros

Total des immobilisations financières : 9.997 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/12/2005
Stocks	74.540 euros		74.540 euros
Créances clients	121.494 euros		121.494 euros
Autres créances	232.406 euros		232.406 euros
Disponibilités	102.043 euros		102.043 euros
Charges constatées d'avance	10.160 euros		10.160 euros

Total de l'actif non immobilisé : 540.643 euros.

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

- Immobilisations incorporelles : 300.000 euros
- Immobilisations corporelles : 14.383 euros
- Immobilisations financières : 9.997 euros
- Actif non immobilisé : 540.643 euros

TOTAL : 865.023 euros

II - PASSIF

- Emprunts et dettes financières : 22.535 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 157.997 euros
- Dettes fiscales et sociales : 90.215 euros
- Produits constatés d'avance : 27.731 euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 1ER JANVIER 2006 : 298.478 euros

III - ACTIF NET APPORTE

- Les éléments d'actifs sont évalués au 1er janvier 2006 à : 865.023 euros
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 298.478 euros,

SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE : 566.545 € ARRONDI A 566.500 €

EVALUATION DE LA SARL FINANCIERE ORNANO AU 31/12/2005

Situation nette.....**17.657 euros**

ACTIF : parts sociales ABA282.030 euros

Valeur des parts sociales de ABA après évaluation.....566.545 euros

+value sur titres ABA**284.514 euros**

VALEUR NETTE DE FINANCIERE ORNANO :

17.657 + 284.514 = 302.171 euros

ANNEXE 4

Liste des emprunts souscrits par la SARL ABA

NEANT

ANNEXE 5

Liste des contrats de crédit bail souscrits par la SARL ABA

1/ Crédit bail souscrit auprès de LIXXBAIL : véhicule type SN type 2,5 l JAGUAR

2/ Crédit bail souscrit auprès de LIXXBAIL : véhicule 206 PEUGEOT

3/ Crédit bail souscrit auprès de LIXXBAIL : véhicule 206 PEUGEOT

4/ Crédit bail souscrit auprès de LIXXBAIL : véhicule PARTNER PEUGEOT

5/ Crédit bail souscrit auprès de LIXXBAIL : véhicule PEUGEOT

ANNEXE 6

Liste des salariés de la SARL ABA

JOURNAL DE PAIE APRES FERMETURE SESSION EN EUROS
DU 01/12/05 AU 31/12/05

Matricule / Nom	Prénom	Brut / Brut Abattu	Base SS Pratiquée	Retenue Sal. / Net Imposable	Retenues Pat.	Divers plus / Divers moins / Net à Payer
000001		128.48		-27.88	-13.35	
ABONI	Kayi	128.48		104.21		100.60
000002		2975.44		-734.57	-755.40	
LAPOUBLE	André	2975.44		2324.57		2240.87
000003		10396.77		-2552.41	-3992.34	
LAPOUBLE	Jean Paul	10396.77		8136.82		7844.36
000004		1985.86		-430.93	-206.32	
LORMAND	Philippe	1985.86		1610.79		1554.93
000005		3077.31		-667.76	-625.99	
GUEYLARD	Patrick	3077.31		2496.11		2409.55
000011		730.75	730.75	-158.56	-76.65	
ROOY	Benjamin	730.75		592.74		572.19
000012		792.05	792.05	-171.87	-83.07	
KIEFFER	SEBASTIEN	792.05		642.46		620.18
TOTAL DOSSIER		**20086.66**	**1522.80**	**-4743.98**	**-5753.12**	
		20086.66		**15907.70**		**15342.68**

Nombre de salariés traités : 7

JOURNAL DE PAIE APRES FERMETURE SESSION EN EUROS
DU 01/06/06 AU 30/06/06

Matricule / Nom	Prénom	Brut / Brut Abattu	Base SS Pratiquée	Retenue Sal. / Net Imposable	Retenues Pat.	Divers plus / Divers moins / Net à Payer
000001		128.48		-28.05	-13.79	
ABONI	Kayi	128.48		104.04		100.43
000002		3967.36		-979.06	-1184.05	
LAPOUBLE	André	3967.36		3099.90		2988.30
000003		11604.38		-2943.81	-4683.44	
LAPOUBLE	Jean Paul	11604.38		8987.00		-1100.00
						7560.57
000004		2798.01		-611.08	-524.37	
LORMAND	Philippe	2798.01		2265.64		2186.93
000006		3176.00		-693.64	-676.06	
AMART	Jean Michel	3176.00		2571.70		2482.36
000011		730.75	730.75	-159.58	-79.13	
ROOY	Benjamin	730.75		591.72		571.17
000012		791.64	791.64	-172.89	-85.72	
KIEFFER	Sébastien	791.64		641.02		618.75
TOTAL DOSSIER		**23196.62**	**1522.39**	**-5588.11**	**-7246.56**	
		23196.62		**18261.02**		**-1100.00**
						16508.51

Nombre de salariés traités : 7

ANNEXE 7

Etat des inscriptions et nantissements

Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX
Palais de la Bourse
33064 BORDEAUX CEDEX
Tél: 0556018170
Fax: 0556528828

341 581 296 R.C.S. BORDEAUX
Vos références : CL
Nos références : / 80777 /

Requérant :

Ste COJC
197 RUE des Orangers - BP 222
33021 BORDEAUX CEDEX

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur : ATLANTIQUE BUREAUTIQUE AQUITAINE (00000269)
Adresse demandée: 5 RUE TOULOUSE LAUTREC 33150 CENON
Numéro d'identification: 341 581 296 R.C.S. BORDEAUX

Privilège(s) du Trésor — fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires — fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière — fichier à jour au 12/07/2006

28/02/2006 N° 050601468 Date d'échéance : 01/01/2009
Créancier(s): LIXXBAIL
1-3, RUE du passeur de Boulogne 92861 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9
Biens concernés : VUL TYPE AFFPKCDCL 1.4HDI VF32S8HZA44922885 PEUGEOT

08/09/2005 N° 050505539 Date d'échéance : 19/07/2009
Créancier(s): LIXXBAIL
1-3, RUE du passeur de Boulogne 92861 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9
Biens concernés : VUL PARTNER 170C PK CDCLI HDI VF3GBRHYB96149760 PEUGEOT

06/07/2005 N° 050504081 Date d'échéance : 09/06/2008
Créancier(s): LIXXBAIL
1-3, RUE du passeur de Boulogne 92861 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9
Biens concernés : VUL TYPE 206 AFFPKCDCL 1.4HDI VF32S8HZF44692050 PEUGEOT

10/08/2004 N° 050404534 *Créancier(s):* LIXXBAIL
1-3, RUE DU PASSEUR DE BOULOGNE 92861 ISSY MOULINEAUX CEDEX 9
Biens concernés : 1 VEHICULE 206 PEUGEOT AFPKCD CLIM 1,4H N°VF32S8HXF44184140

24/02/2004 N° 050401116 *Créancier(s):* SA LIXXBAIL

Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX
Palais de la Bourse
33064 BORDEAUX CEDEX
Tél: 0556018170
Fax: 0556528828

341 581 296 R.C.S. BORDEAUX
Vos références : CL
Nos références : / 80777 /

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

106, RUE DES TROIS FONTANOT 92000 NANTERRE
Biens concernés : VP TYPE SN TYPE 2,5L CLASSIQUE JAGUAR NO SAJAAO1N12JM52808

Publicité(s) de contrats de location fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Privilège(s) de vendeur et action résolutoire fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire, se reporter à l'état des inscriptions de cette catégorie. S'il s'agit d'un fonds artisanal, se reporter à l'état des nantissements concernant ce type de fonds.

Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Protêt(s) fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Nantissement(s) judiciaires(s) fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire confondues avec les nantissements du fonds de commerce (non judiciaire), se reporter à la rubrique des inscriptions de cette catégorie.

Nantissement(s) du fonds artisanal fichier à jour au 12/07/2006

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement de fonds artisanaux confondues avec les nantissements du fonds de commerce (non judiciaire), se reporter à la rubrique des inscriptions de cette catégorie.

Droits de Greffe (46) hors frais postaux,Décret 86.1098 du 10 octobre 1986

Privilège(s) du Trésor	3.11	EUR	Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires	3.11	EUR
Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière	3.11	EUR	Publicité(s) de contrats de location	3.11	EUR
Publicité(s) de clauses de réserve de propriété	3.11	EUR	Privilège(s) de vendeur et action résolutoire	3.11	EUR
Nantissement(s) du fonds de commerce	3.11	EUR	Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement	3.11	EUR
Protêt(s)	3.11	EUR	Nantissement(s) judiciaires(s)	3.11	EUR
Nantissement(s) du fonds artisanal	3.11	EUR			

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à BORDEAUX, le 18 Juillet 2006 sur 2 pages

Le Greffier,

Fin de l'état